

## AR Préfecture

### budget commune 2023

Identifiant unique de l'acte : 016-211600499-20230328-2023\_28-BF  
Numéro d'acte : 2023\_28  
Date de décision : 28/03/2023  
Nature : DOCUMENTS\_BUDGETAIRES\_ET\_FINANCIERS  
Code matière : 7-1-0-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires)  
Fichier acte : DBU\_\_12571\_\_BP\_\_2023.xml

---

Fichier(s) annexes(s) : pagesignaturebudgetcommune2023.pdf  
subventionbudgetcommune2023.pdf

---

Collectivité émettrice : commune-de-bonnes  
Acte transmis par : Stéphane BEGUERIE

---

Date d'envoi de l'acte : 20/04/2023 13:48:41

**Date de réception de l'AR : 20/04/2023 13:59:18**

**AR Prefecture**

016-211600499-20230328-2023\_28-BF  
 CNE BONNES (M57) - COMMUNE DE BONNES - BP  
 Reçu le 20/04/2023

- 2023

**V - ARRETE ET SIGNATURES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**
**V**  
**A**

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 21/03/2023

 Présenté par Le Maire Stéphane BEGUERIE (1),  
 A BONNES, le 28/03/2023

 Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE  
 A BONNES, le 28/03/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).



BEGUERIE Stéphane Maire	
CHATENET Fabrice adjoint	
CHLASTA Patrick Adjoint	POSIT
DE GUILLEBON Olivier - Absent -	
GEORGES Claire	
ADAMY Sandy	
AUTHIER Adrien	
VALOIS Pierre	
LALANCE Ghislaine	
NYZAM Fabienne	
ROUSSILLON Nicolas	

AR Prefecture

016-211600499-20230328-2023\_28-BF  
Reçu le 20/04/2023

DETAIL DES SUBVENTIONS

65748			
	Propositions 2023	Vote 2023	
Comité des fêtes	2 600	2 600	
Société de chasse	600	600	
Les Arts au Jardin	200	200	
Croix Rouge Chalais	100	100	
Les Restaurants du cœur	100	100	
ADMR Canton Aubeterre	80	80	
CAUE	74	74	
Chambre des métiers	80	80	
Prévention Routière	50	50	
FOPAC/FNACA	30	30	
TED 16 GDS	100	100	
Amicale des pompiers de Saint Aulaye	150	150	
Ecole de musique Saint Aulaye	100	100	
Amicale laïque Chalais	100	100	
Ecole Saint Romain	600	600	
Lycée Barbezieux	50	50	
Collège de Chalais	100	100	
Lycée Notre Dame RIBERAC	50	50	
Bonn'art café	1200	1 200	
TOTAL		6364	

AR Prefecture

016-211600499-20230328-2023-27-DE

Reçu le 15/04/2023

Mairie de BONNES  
Charente

Code Postal 16390

Tél 05.45.98.51.74

Fax 05.45.98.60.92

mairiebonnes@wanadoo.fr

EXTRAIT

2023 N° 27

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le mardi vingt-huit mars, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 21 mars 2023

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, NYZAM Fabienne GEORGES Claire, ADAMY Sandy, Messieurs CHATENET Fabrice, CHLASTA Patrick, AUTHIER Adrien, VALOIS Pierre, ROUSSILLON Nicolas.

Absent : DE GUILLEBON Olivier

Excusé : Néant

Monsieur CHLASTA Patrick a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET : BUDGET RESTAURANT AFFECTATION DES RESULTATS**

Après l'approbation du compte administratif 2022 du budget restaurant, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'affectation des résultats.

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats de la manière suivante :

Affectation en réserve au compte 1068 en investissement :	0.00 €
Fonctionnement recette excédent reporté au compte 002 :	4 706.78€
Investissement dépense solde d'exécution négatif reporté N-1 au compte 001 :	549.31 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Affiché le 31 mars 2023

BONNES, le 30 mars 2023



S. BEGUERIE



## Résultats budgétaires de l'exercice

EXERCICE 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RESTAURANT BONNES</b>			
<b>PRELEVEMENTS</b>			
Prélèvements budgétaires totaux (a)	551,00		48 473,00
Prélèvements de recette émis (b)		47 922,00	28 901,44
Prélèvements de titres (c)		28 901,44	111,12
Prélèvements nets (d = b - c)		111,12	28 790,32
<b>REVENUS</b>			
Revenus budgétaires totaux (e)	551,00	47 922,00	48 473,00
Revenus émis (f)	550,00	27 556,78	28 106,78
Revenus de mandats (g)	550,00	27 556,78	28 106,78
Revenus nets (h = f - g)			
<b>BILAN DE L'EXERCICE</b>			
(h) Excédent	550,00	1 233,54	683,54
(d) Déficit			

AR Prefecture

016-211600499-20230328-2023\_27-DE  
 Reçu le 15/04/2023

AR Prefecture

016-211600499-20230328-2023\_26-DE  
reçu le 15/04/2023

MAIRIE DE BONNES  
Charente

Code Postal 16390

Tél 05.45.98.51.74

Fax 05.45.98.60.92

mairiebonnes@wanadoo.fr

EXTRAIT

2023 N° 26

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le mardi vingt-huit mars, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 21 mars 2023

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, NYZAM Fabienne GEORGES Claire, ADAMY Sandy, Messieurs CHATENET Fabrice, CHLASTA Patrick, AUTHIER Adrien, VALOIS Pierre, ROUSSILLON Nicolas.

Absent : DE GUILLEBON Olivier

Excusé : Néant

Monsieur CHLASTA Patrick a été désigné secrétaire de séance.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET  
RESTAURANT 2022**

Sous la présidence de Monsieur Patrick CHLASTA, adjoint et conseiller le plus âgé, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget Restaurant 2022 qui s'établit ainsi :

*Fonctionnement*

Dépenses 27 556.78 €

Recettes 28 790.32 €

Excédent de clôture 1 233.54 €

*Investissement*

Dépenses 550.00 €

Recettes 0 €

Déficit de clôture : 550.00 €

Part affectée investissement 2021 (compte 001 IR) : 0.69 €

Excédent 2021 (compte 002 FR) : 3 473.24 €

Reste à réaliser dépenses : 0€

Reste à réaliser recettes : 0 €

Hors de la présence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget restaurant 2022.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Affiché le 31 mars 2023

BONNES, le 30 mars 2023

L'Adjoint

Patrick CHLASTA



*Patrick CHLASTA*

## Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>CHIFFRES</b>			
Crédits budgétaires totales (a)	551,00	47 922,00	48 473,00
Recettes de recette émises (b)		28 901,44	28 901,44
Recettes de titres (c)		111,12	111,12
Recettes nettes (d = b + c)		28 790,32	28 790,32
<b>ENSES</b>			
Crédits budgétaires totales (e)	551,00	47 922,00	48 473,00
Recettes émises (f)	550,00	27 556,78	28 106,78
Crédits de mandats (g)	550,00	27 556,78	28 106,78
Recettes nettes (h = f - g)			
<b>TOTAL DE L'EXERCICE</b>		1 233,54	683,54
(d) Excédent	550,00		
(d) Déficit			

AR Prefecture

016-211600499-20230328-2023\_26-DE  
Reçu le 15/04/2023

AR Prefecture

016-211600499-20230328-2023\_25-DE  
Reçu le 15/04/2023  
MAIRIE DE BONNES  
Charente

Code Postal 16390  
Tél 05.45.98.51.74  
Fax 05.45.98.60.92  
mairiebonnes@wanadoo.fr

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

2023 N° 25

L'an deux mil vingt-trois, le mardi vingt-huit mars, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 21 mars 2023

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, NYZAM Fabienne GEORGES Claire, ADAMY Sandy, Messieurs CHATENET Fabrice, CHLASTA Patrick, AUTHIER Adrien, VALOIS Pierre, ROUSSILLON Nicolas.

Absent : DE GUILLEBON Olivier

Excusé : Néant

Monsieur CHLASTA Patrick a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT AFFECTATION DES RESULTATS

Après l'approbation du compte administratif 2022 du budget assainissement, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'affectation des résultats. Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats de la manière suivante :

Affectation en réserve au compte 1068 en investissement :	0.00 €
Fonctionnement recette excédent reporté au compte 002 :	4 079.26 €
Investissement recette solde d'exécution positif reporté N-1 au compte 001 :	12 785.91 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.  
Affiché le 31 mars 2023

BONNES, le 30 mars 2023

S. BEGUERIE



## Résultats budgétaires de l'exercice

12500 - ASST BONNES

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTION
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	19 734,00	28 729,00	48 463,00
Titres de recette émis (b)	8 145,00	22 378,50	30 523,50
Reductions de titres (c)			30 523,50
Recettes nettes (d = b - c)	8 145,00	22 378,50	30 523,50
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	19 734,00	28 729,00	48 463,00
Mandats émis (f)	6 247,00	22 531,63	28 778,63
Annulations de mandats (g)		500,00	500,00
Depenses nettes (h = f - g)	6 247,00	22 031,63	28 278,63
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	1 898,00	346,87	2 244,87
(h - d) Deficit			

ASSISTANTE	AR	Préfecture	
6-211600499	04		
Exercice 202			

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le mardi vingt-huit mars, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 21 mars 2023

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, NYZAM Fabienne GEORGES Claire, ADAMY Sandy, Messieurs CHATENET Fabrice, CHLASTA Patrick, AUTHIER Adrien, VALOIS Pierre, ROUSSILLON Nicolas.

Absent : DE GUILLEBON Olivier

Excusé : Néant

Monsieur CHLASTA Patrick a été désigné secrétaire de séance.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET  
ASSAINISSEMENT 2022**

Sous la présidence de Monsieur Patrick CHLASTA, adjoint et conseiller le plus âgé, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget Assainissement 2022 qui s'établit ainsi :

*Fonctionnement*

Dépenses 22 031.63 €

Recettes 22 378.50 €

Excédent de clôture 346.87 €

*Investissement*

Dépenses 6 247.00 €

Recettes 8 145.00 €

Excédent de clôture : 1 898.00 €

Part affectée investissement 2021 (compte 001 IR) : 10 887.91 €

Excédent 2021 (compte 002 FR) : 3 732.39 €

Reste à réaliser dépenses : 0€

Reste à réaliser recettes : 0 €

Hors de la présence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget assainissement 2022.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Affiché le 31 mars 2023

BONNES, le 30 mars 2023

L'Adjoint

Patrick CHLASTA



Handwritten signature of Patrick CHLASTA.

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

500 - ASST BONNES	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
- Budget principal					
Investissement					
fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
I - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
II - Budgets des services					
à caractère industriel					
à caractère commercial					
SST BONNES	10 887,91		1 898,00		12 785,91
Investissement	3 732,39		346,87		4 079,26
fonctionnement	14 620,30		2 244,87		16 865,17
<b>Sous-Total</b>	14 620,30		2 244,87		16 865,17
<b>TOTAL III</b>	14 620,30		2 244,87		16 865,17
<b>TOTAL I + II + III</b>	14 620,30		2 244,87		16 865,17

016-211600899-2023  
 Reçu le 15/04/2023  
 AR Prefecture  
 0328-2023\_24-DE  
 12 785,91

AR Prefecture

016 4211600499-20230328-2023\_23-DE  
Reçu le 15/04/2023  
MAIRIE DE BONNES  
Charente

Code Postal 16590  
Tél 05.45.98.51.74  
Fax 05.45.98.60.92  
mairiebonnes@wanadoo.fr

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

2023 N° 23

L'an deux mil vingt-trois, le mardi vingt-huit mars, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 21 mars 2023

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, NYZAM Fabienne GEORGES Claire, ADAMY Sandy, Messieurs CHATENET Fabrice, CHLASTA Patrick, AUTHIER Adrien, VALOIS Pierre, ROUSSILLON Nicolas.

Absent : DE GUILLEBON Olivier

Excusé : Néant

Monsieur CHLASTA Patrick a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : BUDGET COMMUNE AFFECTATION DES RESULTATS

Après l'approbation du compte administratif 2022 du budget communal, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'affectation des résultats. Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats de la manière suivante :

Affectation en réserve au compte 1068 en investissement :	0.00 €
Fonctionnement recette excédent reporté au compte 002 :	219 372.19 €
Investissement recette solde d'exécution positif reporté N-1 au compte 001 :	4 467.03 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.  
Affiché le 31 mars 2023

BONNES, le 30 mars 2023

S. BEGUERIE



12900 - BONNES

## Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (A)	497 833,68	545 972,68	1 043 806,36
Titres de recette ems (B)	396 412,08	382 293,61	778 705,69
Reductions de titres (C)			
Revettes nettes (d = B - C)	396 412,08	382 293,61	778 705,69
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	497 833,68	545 972,68	1 043 806,36
Mandats ems (F)	218 660,62	341 337,97	559 998,59
Annulations de mandats (G)		2 399,45	2 399,45
Depenses nettes (h = F - G)	218 660,62	338 938,52	557 599,14
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	177 751,46	43 355,09	221 106,55
(h - d) Déficit			

AR- Prefecture

016+211600499-20230328-2023\_23-DE  
Reçu le 15/04/2023

AR Prefecture

016-211600499-20230328-2023\_22-DE

Reçu le 15/03/2023 MAIRIE DE BONNES

Charente

Code Postal 16390

Tél 05.45.98.51.74

Fax 05.45.98.60.92

mairiebonnes@wanadoo.fr

EXTRAIT

2023 N° 22

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le mardi vingt-huit mars, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 21 mars 2023

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, NYZAM Fabienne GEORGES Claire, ADAMY Sandy, Messieurs CHATENET Fabrice, CHLASTA Patrick, AUTHIER Adrien, VALOIS Pierre, ROUSSILLON Nicolas.

Absent : DE GUILLEBON Olivier

Excusé : Néant

Monsieur CHLASTA Patrick a été désigné secrétaire de séance.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL  
2022**

Sous la présidence de Monsieur Patrick CHLASTA, adjoint et conseiller le plus âgé, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget communal 2022 qui s'établit ainsi :

*Fonctionnement*

Dépenses	338 938.52 €
Recettes	382 293.61 €
Excédent de clôture	43 355.09 €

*Investissement*

Dépenses	218 660.62 €
Recettes	396 412.08 €
Excedent de clôture :	177 751.46 €
Part affectée investissement 2021 (compte 001 ID) :	173 284.43 €
Excédent 2021 (compte 002 FR) :	176 017.10 €
1068 (excédent de fonctionnement capitalisé IR) :	54 833.43
Reste à réaliser dépenses :	0€
Reste à réaliser recettes :	0 €

Hors de la présence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2022.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Affiché le 31 mars 2023

BONNES, le 30 mars 2023  
L'Adjoint

Patrick CHLASTA



*Patrick CHLASTA*

12400 - BONNES

## Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	497 833,68	545 972,68	1 043 806,36
Titres de recette émis (b)	396 412,08	382 293,61	778 705,69
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	396 412,08	382 293,61	778 705,69
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	497 833,68	545 972,68	1 043 806,36
Mandats émis (f)	218 660,62	341 337,97	559 998,59
Annulations de mandats (g)		2 399,45	2 399,45
Dépenses nettes (h = f - g)	218 660,62	338 938,52	557 599,14
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	177 751,46	43 355,09	221 106,55
(h - d) Déficit			

AR Prefecture

016-211600499-20230328-2023\_22-DE  
Reçu le 15/04/2023

## AR Préfecture

### Correction COMPTE ADMINISTRATIF 2022 COMMUNE ANNULE

l'acte n° 2023-18

Identifiant unique de l'acte : 016-211600499-20230328-2023\_21-BF  
Numéro d'acte : 2023\_21  
Date de décision : 28/03/2023  
Nature : DOCUMENTS\_BUDGETAIRES\_ET\_FINANCIERS  
Code matière : 7-1-0-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires)  
Fichier acte : DBU\_\_12400\_\_CA\_\_2022 (1).xml

---

Fichier(s) annexes(s) : cacommune2022signature.pdf  
ca2022subvention.pdf

---

Collectivité émettrice : commune-de-bonnes  
Acte transmis par : Stéphane BEGUERIE

---

Date d'envoi de l'acte : 14/04/2023 15:11:10

**Date de réception de l'AR : 14/04/2023 15:12:21**

016-211600499-20230328-2023 21-BF  
Reçu le 14/04/2023IV - ANNEXES  
ARRETE ET SIGNATURESIV  
D2

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 21/03/2023

Présenté par (1) *CHLASTA Patricia Agent*  
A BONNES, le 28/03/2023Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE.  
A BONNES, le 28/03/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : CONSEIL MUNICIPAL.

The image shows several handwritten signatures and initials in black ink. There are approximately 10 distinct marks, including full names and initials, arranged in a loose cluster. One signature appears to be 'G. LANCE'.

**AR Préfecture****budget assainissement 2023**

Identifiant unique de l'acte : 016-211600499-20230328-2023\_20-BF

Numéro d'acte : 2023\_20

Date de décision : 28/03/2023

Nature : DOCUMENTS\_BUDGETAIRES\_ET\_FINANCIERS

Code matière : 7-1-0-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires)

Fichier acte : DBU\_\_12500\_\_BP\_\_2023.xml

---

Fichier(s) annexes(s) : signaturebudgetassainissement2023.pdf

---

Collectivité émettrice : commune-de-bonnes

Acte transmis par : Stéphane BEGUERIE

---

Date d'envoi de l'acte : 13/04/2023 11:30:28

**Date de réception de l'AR :** 13/04/2023 11:31:22

016-211600499-20230328-2023\_20-BF  
Reçu le 13/04/2023

IV - ANNEXES  
ARRETE ET SIGNATURES

IV  
D

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 10  
VOTES :  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Date de convocation : 21/03/2023

Présenté par (1) Le Maire, Stéphane BEGUERIE,  
A BONNES le 23/02/2023  
(1) Le Maire, Stéphane BEGUERIE,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE  
A BONNES, le 28/03/2023  
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),



(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général.  
(2) L'assemblée délibérante étant : CONSEIL MUNICIPAL.  
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Handwritten signatures of the council members, including the Mayor Stéphane Beguerie and several council members.

## AR Préfecture

### budget restaurant 2023

Identifiant unique de l'acte : 016-211600499-20230328-2023\_19-BF  
Numéro d'acte : 2023\_19  
Date de décision : 28/03/2023  
Nature : DOCUMENTS\_BUDGETAIRES\_ET\_FINANCIERS  
Code matière : 7-1-0-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires)  
Fichier acte : DBU\_\_12572\_\_BP\_\_2023.xml

---

Fichier(s) annexes(s) : signaturebudgetrestaurant2023.pdf

---

Collectivité émettrice : commune-de-bonnes  
Acte transmis par : Stéphane BEGUERIE

---

Date d'envoi de l'acte : 13/04/2023 11:15:55

**Date de réception de l'AR :** 13/04/2023 11:16:46

016-211600499-20230328-2023\_19-BF  
Réçu le 13/04/2023

V - ARRETE ET SIGNATURES

V

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 21/03/2023

Présenté par le Maire Stéphane BEGUERIE (1),  
A BONNES, le 28/03/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire  
A BONNES, le 28/03/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).



(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Handwritten signatures of the council members, including the Mayor Stéphane Beguerie. One signature is clearly legible as 'Stéphane Beguerie'. Other signatures are stylized and illegible.

Annulé par 2023/21

## AR Préfecture

### compte administratif 2022 budget commune

Identifiant unique de l'acte :	016-211600499-20230328-2023_18-BF
Numéro d'acte :	2023_18
Date de décision :	28/03/2023
Nature :	DOCUMENTS_BUDGETAIRES_ET_FINANCIERS
Code matière :	7-1-0-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires)
Fichier acte :	DBU__12400__CA__2022.xml
-----	
Fichier(s) annexes(s) :	cacommune.pdf detailsubventions2022ca.pdf
-----	
Collectivité émettrice :	commune-de-bonnes
Acte transmis par :	Stéphane BEGUERIE
-----	
Date d'envoi de l'acte :	07/04/2023 15:51:07
<b>Date de réception de l'AR :</b>	<b>07/04/2023 15:51:51</b>

## AR Préfecture

### compte administratif 2022 budget restaurant

Identifiant unique de l'acte : 016-211600499-20230328-2023\_17-BF  
Numéro d'acte : 2023\_17  
Date de décision : 28/03/2023  
Nature : DOCUMENTS\_BUDGETAIRES\_ET\_FINANCIERS  
Code matière : 7-1-0-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires)  
Fichier acte : DBU\_\_12600\_\_CA\_\_2022.xml

---

Fichier(s) annexes(s) : carestaurant.pdf

---

Collectivité émettrice : commune-de-bonnes  
Acte transmis par : Stéphane BEGUERIE

---

Date d'envoi de l'acte : 07/04/2023 15:06:11

**Date de réception de l'AR : 07/04/2023 15:07:00**

016-211600499-20230328-2023\_17-BF

Reçu le 07/04/2023

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV

D2

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 21/03/2023

Présenté par (1) :

A BONNES, le 28/03/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE.

A BONNES, le 28/03/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant CONSEIL MUNICIPAL.



## AR Préfecture

### compte administratif 2022 assainissement

Identifiant unique de l'acte : 016-211600499-20230328-2023\_16-BF  
Numéro d'acte : 2023\_16  
Date de décision : 28/03/2023  
Nature : DOCUMENTS\_BUDGETAIRES\_ET\_FINANCIERS  
Code matière : 7-1-0-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires)  
Fichier acte : DBU\_\_12500\_\_CA\_\_2022 (1).xml

---

Fichier(s) annexes(s) : caassinissement.pdf

---

Collectivité émettrice : commune-de-bonnes  
Acte transmis par : Stéphane BEGUERIE

---

Date d'envoi de l'acte : 07/04/2023 14:50:42

**Date de réception de l'AR : 07/04/2023 14:51:25**

016-211600499-20230328-2023\_16-BF  
Reçu le 07/04/2023

IV - ANNEXES  
ARRÊTÉ ET SIGNATURES

IV  
D

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 10  
VOTES :  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Date de convocation : 21/03/2023

Présenté par (1),  
A MAIRIE DE BONNES le 28/03/2023  
(1).

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE  
A MAIRIE DE BONNES, le 28/03/2023  
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le  
A , le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général.  
(2) L'assemblée délibérante étant : CONSEIL MUNICIPAL.

The image shows several handwritten signatures and initials in black ink. On the left, there is a signature that appears to be 'A. L...' with 'Maire' written below it. To its right is another signature. In the center, there are several more signatures, some of which are quite stylized and difficult to decipher. One signature in the middle-right area has the letters 'P. H.' written above it. The signatures are scattered across the lower half of the page.

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le mardi vingt-huit mars, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 21 mars 2023

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, NYZAM Fabienne GEORGES Claire, ADAMY Sandy, Messieurs CHATENET Fabrice, CHLASTA Patrick, AUTHIER Adrien, VALOIS Pierre, ROUSSILLON Nicolas.

Absent : DE GUILLEBON Olivier

Excusé : Néant

Monsieur CHLASTA Patrick a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022 BUDGET COMMUNAL ET BUDGETS ANNEXES RESTAURANT ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres :**

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 pour le budget communal et les budgets annexes Restaurant et Assainissement. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Affiché et publié le 30 mars 2023

BONNES, le 29 mars 2023 2023

Le Maire

S. BEGUERIE



Code Postal 16390  
Tél 05.45.98.51.74  
Fax 05.45.98.60.92  
mairiebonnes@wanadoo.fr

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

2023 N°13

L'an deux mil vingt-trois, le mardi vingt-huit mars, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 21 mars 2023

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, NYZAM Fabienne GEORGES Claire, ADAMY Sandy, Messieurs CHATENET Fabrice, CHLASTA Patrick, AUTHIER Adrien, VALOIS Pierre, ROUSSILLON Nicolas.

Absent : DE GUILLEBON Olivier

Excusé : Néant

Monsieur CHLASTA Patrick a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : CHOIX NOMENCLATURE COMPTABLE DES COMMUNES DE 500 à 3500 habitants

Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande de la Préfecture de bien vouloir préciser par délibération le choix de la commune pour la nomenclature des communes de 500 à 3500 habitants depuis la mise en place de la M14.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal :  
Précise le choix de la nomenclature des communes de 500 à 3500 habitants depuis l'application de la M14

Précise que depuis le premier janvier 2023, la commune de BONNES a adopté la nomenclature M57 développée par délibération du 27 septembre 2023 (N°2022-185).

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.  
Affiché et publié le 30 mars 2023

BONNES, le 29 mars 2023  
Le Maire

S. BEGUERIE



DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le mardi vingt-huit mars, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 21 mars 2023

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, NYZAM Fabienne GEORGES Claire, ADAMY Sandy, Messieurs CHATENET Fabrice, CHLASTA Patrick, AUTHIER Adrien, VALOIS Pierre, ROUSSILLON Nicolas.

Absent : DE GUILLEBON Olivier

Excusé : Néant

Monsieur CHLASTA Patrick a été désigné secrétaire de séance.

## OBJET : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,

Vu la note d'information de la DGCL du 21 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2023,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 25 mars 2022, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 42.59 % ;

- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 41.99 %

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B *sexies* du CGI.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

1. de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à ceux de 2022 soit :

TFB : 42.59 %

TFPNB : 41.99 %

TH : 8.90 %

2. de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Affiché et publié le 30 mars 2023

BONNES, le 29 mars 2023

Le Maire

S. BEGUERIE



COMMUNE : 049 BONNES  
ARRONDISSEMENT : 16 ANGOULEME  
TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C DE BARBEZIEUX

AR Prefecture

N° 1259 COM (37)  
TAUX  
FCL  
2023

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence 2023	Taux plafonds 2023	Bases d'imposition provisionnelles 2023	Produits de référence 2023	Taux votés 2023	Produits attendus (col. 4 x col. 6)
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâtie (TFB)	366 284	42,59	120,37	392 600	167 208	42,59	167 208
Taxe foncière non bâties (TFNB)	65 830	41,99	134,43	70 500	29 603	41,99	29 603
Taxe d'habitation (TH)	254 178	8,90	46,73	272 224	24 228	8,90	24 228
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	Total	221 039		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition provisionnelles 2023	Produit de référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
	1	2	3	4	5	6	7
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
	8	9	10
Taxe foncière bâties (TFB)			
Taxe foncière non bâties (TFNB)			
Taxe d'habitation (TH)			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)			
	Produit total souhaité		
	221 039		
	Produit total de référence (total colonne 5)		

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
>>>	0			3 092	0	0	-51 001	-47 909

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	221 039	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	-47 909	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023	173 130
---	---------	---	---	---------	---	---	---------

A ANGOULEME

Le 13 MARS 2023

Pour la Direction des Finances publiques,  
FRANCOIS DOUJIS  
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

Le 28/03/2023

Pour la Préfecture,

Le 28/03/2023

Pour la Préfecture,